Seine-Saint-Denis (93): au RSA, avec 49.000 euros sur lui, il finit en prison

17/06/2015 à 20h37



Un allocataire du RSA a été condamné à un an de prison pour avoir transporté 49.000 euros en liquide dont il ne pouvait pas justifier l'origine, l'une des toutes premières applications d'un nouveau dispositif anti-blanchiment, a appris l'AFP mercredi de source judiciaire.

49.000 euros en espèces, dans un sac

Cette nouvelle disposition permet de condamner plus facilement des suspects qui détiennent une somme élevée, dès lors qu'ils ne peuvent en justifier l'origine, sans même établir de lien formel avec un trafic.

Dans l'affaire jugée mardi à Bobigny en Seine-Saint-Denis, l'homme avait été contrôlé à bord de sa voiture, avec 49.000 euros en espèces, dans un sac. Il a d'abord donné une fausse identité aux policiers, celle de son frère.
Entendu, l'homme a refusé de dire d'où sortait cet argent. Il a d'abord expliqué que le sac contenant les billets ne lui appartenait pas, puis s'est ensuite tu, indiquant qu'il avait peur de «mettre des gens dans le bourbier» s'il parlait. (…)

Source